

OPERATION DE DEVELOPPEMENT RURAL DES BONS VILLERS

Information & Consultation des agriculteurs et agricultrices

Le 13 juin 2017 – Compte rendu de la séance

Présents :

- **Participants : 17 personnes présentes (liste en annexe)**
- **Pour le Collège communal (2) :** Michel Lardinois, Philippe Jenaux,
- **Pour l'Administration communale (2) :** Delphine Deblaer, Ingrid Lavendy
- **Pour la Fondation Rurale de Wallonie (2) :** Martine Gilles, Dimitri Phukan
- **Pour le GAL du Pays des 4 Bras (1) :** Annabel Thise

Ordre du jour :

1. *Introduction et accueil, par le Collège communal.*
2. *Présentation des principes de l'Opération de Développement Rural et de quelques réalisations du PCDR précédent, par la FRW.*
3. *Présentation du pré-diagnostic communal réalisé par Drea²m et des aspects « agriculture ».*
4. *Table de réflexions pour identifier les idées d'actions concernant l'agriculture.*
5. *Constitution de la Commission Locale de Développement Rural (CLDR)-appel à candidatures.*
6. *Présentation des projets du Gal du Pays des 4 Bras en lien avec l'agriculture.*

1. Introduction

Michel Lardinois souhaite la bienvenue aux participants au nom du Collège communal. Il excuse le Bourgmestre qui est retenu par une autre réunion. Il rappelle que l'Opération de Développement Rural (ODR) rythme la vie communale des Bons Villers depuis 1993. C'est un processus participatif qui permet de co-construire les priorités d'avenir de la commune dans les 10 à 15 ans années à venir. Michel Lardinois précise également que le Commune va se lancer dans un plan communal de mobilité (PCM) dans les mois à venir et que la population sera également associée à cette réflexion complémentaire au PCDR.

Ensuite, il présente la Fondation Rurale de Wallonie (FRW), organisme d'accompagnement et l'agent relais communal. La FRW propose également aux différents agriculteurs à la réunion de se présenter.

2. Présentation des principes de l'Opération de Développement Rural et de quelques réalisations du PCDR précédent

La FRW, rappelle le cadre des ODR, et notamment :

- **L'intérêt pour une Commune de se lancer dans une ODR** est :
 - de se doter d'une stratégie globale, fixant ses priorités de développement en fonction des enjeux locaux, wallons et du développement durable. De ce fait, tous les thèmes de développement sont abordés ;
 - de mobiliser les habitants et forces vives locales. La participation est un pilier des ODR ;
 - de faciliter l'activation de moyens financiers pour le développement de la commune. Certains projets peuvent être financés par le budget « Développement Rural » wallon.
- Les travaux participatifs qui vont être initiés déboucheront sur l'élaboration et la mise en œuvre d'un **Programme Communal de Développement Rural (PCDR)**. Ce document comportera des objectifs précis et projets concrets pour le développement Des Bons Villers. Il devra faire l'objet d'une approbation par le Conseil communal et par le Gouvernement wallon.
- Les **acteurs principaux d'une ODR** sont :
 - La Commune et son administration. Elle est maître d'ouvrage du PCDR. A ce titre, elle met en œuvre ou impulse les projets du PCDR.
 - La population, mobilisée dans la durée pour co-construire un projet de territoire avec les élus. L'espace de dialogue central entre citoyens et élus est la Commission Locale de Développement Rural (voir point 6).
 - L'organisme d'accompagnement FRW, organisme d'utilité publique (www.frw.be), a pour missions :
 - d'animer la participation citoyenne (consultations villageoises, CLDR, groupes de travail, etc.) ;
 - de conseiller la Commune dans la mise en œuvre de son PCDR ;
 - d'impulser certaines réflexions ;
 - d'être le relais entre la population, le pouvoir communal et les instances régionales.

- La Wallonie, DGO3, service extérieur de la division du Développement Rural, est chargée du suivi administratif de l'ODR et des conventions (subsides) « Développement Rural ».
- Le bureau d'étude (DREA2M) est chargé de réaliser et rédiger le document final, soit le Programme Communal de Développement Rural (PCDR).
- **Base légale** : les ODR sont régies par un Décret wallon de 2014.
- Les travaux participatifs qui sont initiés, déboucheront sur l'élaboration et la mise en œuvre d'un **Programme Communal de Développement Rural (PCDR)**. Ce document comportera des objectifs précis et projets concrets pour le développement Des Bons Villers. Il devra faire l'objet d'une approbation par le Conseil communal et par le Gouvernement wallon.

Quelques réalisations du PCDR précédent sont visualisables sur le site internet communal.

- L'élaboration d'un PCDR prend du temps (2 à 3 ans). Après l'approbation du programme par le Gouvernement wallon, la Commune a alors une période de maximum 10 ans pour mettre en œuvre les projets inscrits dans le PCDR.

3. Présentation du pré-diagnostic communal réalisé par Drea²m

La première étape de l'élaboration d'un PCDR est de réaliser un **diagnostic du territoire communal**, c'est-à-dire de dresser une analyse Des Bons Villers avec ses forces et ses faiblesses. La FRW présente les thèmes du pré-diagnostic du territoire en s'attachant aux aspects de l'agriculture.

4. Table de réflexions pour identifier les idées d'actions concernant l'agriculture

Lors des consultations villageoises, les citoyens ont pointé différentes pistes d'actions pour lesquelles les agriculteurs pourraient être partie prenante. La FRW a regroupé ces propositions en 4 tables thématiques que les participants à la consultation des agriculteurs sont invités à parcourir durant 30 minutes. Chaque table a son animateur. L'objectif est d'apporter l'éclairage des agriculteurs sur le thème et d'identifier des pistes de projets à mener avec les agriculteurs durant cette nouvelle Opération de Développement Rural.

<p>Table 1 - Economie locale (Circuits courts, hébergements à la ferme...)</p>

<p>Animatrice : Annabel THISE, Gal Pays des 4 Bras</p>
--

Problèmes à surmonter pour le développement des circuits courts :

- **Logistique**

Exemple : les représentants de la ferme Van Landschoot approvisionnent divers points de dépôt de « La Ruche qui dit Oui » (St Amand, Ransart, Uccle, ...). Pour eux, c'est assez

complicé car ils doivent livrer 5 ou 6 endroits différents avec, parfois, de petites quantités qui doivent être conditionnées. Cela prend beaucoup de temps et le rendement financier est peu élevé.

- **Marges des intermédiaires**

Les intermédiaires prennent parfois une commission très élevée (17% dans le cas de « La Ruche qui dit Oui »). Il faut alors que le producteur diminue sa marge pour que le prix reste intéressant pour le consommateur ou qu'il augmente son prix : le prix est alors plus intéressant à la ferme, au magasin, que dans le circuit de La Ruche ; ce qui n'est pas le but : les clients auraient intérêt à revenir au magasin.

- **Pérennité / viabilité des structures**

Ces systèmes (GAC, GASAP, Ruche qui dit oui etc.) ne durent pas toujours dans le temps : il y a un effet de mode au début et puis parfois la demande ne se maintient.

- **Saturation du marché**

Une initiative peut sembler intéressante au démarrage, et même générer du profit, mais à terme, il arrive que ces initiatives se multiplient et cela finit par amener une trop forte concurrence et faire baisser le prix de vente. Exemple : location de terres pour produire des PDT.

- **Création de coopératives**

Dans le cas des CUMA, il y a le problème de passer du temps à aller chercher le matériel partagé, chez l'un chez l'autre puis de le ramener. Au final, ce n'est pas toujours intéressant. Chez les agriculteurs en Wallonie, le modèle coopératif n'est pas un modèle qui s'impose dans la culture de cette profession.

- **Diversification**

Toute diversification entraîne des coûts vu la nécessité de changer le matériel, les habitudes, etc... C'est pourquoi ils se spécialisent.

- **Projets du GAL**

En lien avec le projet de ceinture alimentaire de Charleroi-métropole, le chargé de mission du Gal va chercher à nouer des partenariats avec des acteurs économiques du Hainaut pour trouver des débouchés pour les producteurs (hôpitaux, collectivités, écoles, ...). Cela nécessitera peut-être un investissement en matériel roulant (camionnette par exemple)

Table 2 - Environnement rural (biodiversité, inondations, cohabitation avec les agriculteurs...)

Animatrice : Ingrid LAVENDY, Eco conseillère à la Commune de Les Bons Villers

Déchets : le long des chemins et dans les terres cultivées. Gros problème de dépôts de tonte d'herbe.

Bon ramassage par les services communaux.

- Zones sensibles :
 - Ecole du Vieux-château.
 - Entre la ferme Davaux et la N5.
- Propositions : sensibilisation par panneaux publicitaires dans une remorque se déplaçant dans la commune. Disposer des poubelles aux endroits stratégiques. Rappel aux personnes ayant un jardin en connexion avec les champs de ne pas y jeter leurs déchets (sac de terreau vide...). Informer de la nocivité des tontes de pelouse pour les bovins.

Déplacements :

- Propositions : message à l'entrée des chemins de remembrement « soyez fair-play, chemins destinés en priorité pour les déplacements agricoles ». Entretien des sentiers, création d'un projet de chemin au naturel. Aménager une bande sur la N5 pour pouvoir entrer dans le chemin du grand champ en toute sécurité.

Plantations :

- Propositions : rappel des distances de plantation et des obligations d'élagage des branches surplombant un terrain tiers. Développer des projets de plantation seulement si les moyens pour l'entretien sont disponibles. Résoudre les problèmes d'échardonnage et de lutte contre les orties sur les terrains privés et communaux. Le fauchage tardif pose des problèmes à cet égard.

Inondations :

- Propositions : indiquer aux personnes qui construisent au bas des pentes qu'ils le font à leurs risques et périls ou imposer des mesures à prendre dans le permis. Mettre en évidence l'intérêt d'avoir des prairies au fond des vallées.

MAEC :

- Propositions : les rendre obligatoires après des cultures céréalières et avant les cultures sarclées (engrais vert durant 3 mois, minimum 2 mélanges). Proposer des SIE, surfaces à intérêt biologique. Replanter le long des rivières, y interdire les pulvérisations. Promouvoir les autres MAEC (peu utilisées).

Cohabitation :

- Les informations diffusées par le SPW concernant l'agriculture ne sont pas toujours exactes.
- Propositions : republier le guide de bonne entente rurale. Créer un événement comme à Floreffo associant citoyens et agriculteurs.

Agriculture biologique :

- Le maraîchage biologique est rentable, à condition qu'il n'y ait pas de surproduction. Attention au bio venant de l'Est qui ne doit pas suivre les mêmes règles.
- Les contraintes de l'agriculture classique se rapprochent de plus en plus du bio.

- Des insectes et des maladies disparues semblent ressurgir sans plus avoir d'auxiliaires capables de les combattre.

<p>Table 3 - Mobilité en milieu rural</p>
--

<p>Animatrice : Delphine DEBLAERE, agent relais PCDR à la Commune de Les Bons Villers</p>

Les sentiers :

- Rèves : chemins de promenade créés un peu partout derrière les prairies induisent d'éventuels problèmes de sécurité et de tranquillité du bétail et des promeneurs (+ pollution).

Difficultés de croisement :

- Difficultés d'accès pour les machines vers Rèves, chemins de remembrement pas assez larges, gens qui se croisent et vont dans les champs.
- Rue Henri Loriaux : beaucoup de stationnement (rue étroite).
- Propositions : règlementer et/ou aménager une zone de circulation plus adaptée. Par exemple, circulation sur 2 bandes à certains endroits.
Empierrements latéraux nécessaires au chemin Bois d'Arnelle car difficulté de se croiser (même en voiture).
Création d'une rocade autour de Franses-lez-Gosselies (itinéraire pour le charroi agricole qui permettrait d'éviter de passer dans le centre du village).

Visibilités aux carrefours :

- Problème de fauche induit manque de visibilité aux carrefours.
- Propositions : supprimer les priorités de droite à la sortie des remembrements. Redéfinir les chemins prioritaires en réfléchissant aux questions de visibilité et de sécurité.

Stationnement :

- Propositions : créer un parking de délestage (kiss n'ride) pour le Collège de Rèves aux heures de sortie et à la rue Zéphirin Flandre pour l'école primaire.
Rèves : ne pas créer de nouvelles places de parking pour les personnes qui en ont devant chez eux.

Revêtement des voiries :

- Propositions : fournir du gravier/balaste pour pouvoir remblayer les trous des chemins non bétonnés si nécessaire.

<p>Table 4 - Energie et agriculture</p>
--

<p>Animatrice : Martine GILLES, Fondation Rurale de Wallonie</p>
--

Projets en cours / existants :

- Chaudière bois (pellets) au centre de Mellet (projet communal)
- Unité de biométhanisation avec des agriculteurs locaux (projet privé)
- Nivelles et Fleurus : unités de bio méthanisation existantes
- Ferme Van Landschoot : petite unité de biométhanisation

Projets à développer :

- Valorisation des déchets organiques (branches, tontes de pelouses etc.) en production énergétique.
- Installations photovoltaïques sur les toitures des bâtiments agricoles.
(A vérifier : attention à ne pas dépasser 10.000 Kwatt de production annuelle pour ne pas devoir prendre un statut d'entreprise).
- Explorer le potentiel de la géothermie pour les habitations privées et les fermes.

5. Constitution de la Commission Locale de Développement Rural-appel à candidatures

Une fois le cycle de consultations clôturé, la Commission Locale de Développement Rural (CLDR) sera constituée afin de poursuivre la réflexion sur les projets à mettre en place dans la commune.

La CLDR est l'organe moteur participatif de l'ODR. C'est une commission consultative communale composée de 20 à 60 membres, dont un quart maximum de mandataires, et au moins trois quart de citoyens. Elle est un lieu de dialogue et de co-construction entre citoyens et élus.

Plus précisément, la CLDR a pour missions principales :

- d'élaborer conjointement avec la Commune un avant-projet de PCDR comprenant des objectifs globaux de développement et une programmation de projets ;
- de suivre l'état d'avancement des différents projets du PCDR et de faire des propositions de projets à poursuivre ou à entreprendre ;
- de coordonner les groupes de travail qu'elle met en place ;
- de faire des propositions d'initiative et de répondre à des demandes d'avis de la Commune ;
- d'assurer l'évaluation de l'état d'avancement du PCDR et de la dynamique.

La composition de la CLDR devra représenter au mieux la diversité de la population de Les Bons Villers (villages, genre, secteur professionnel et associatif,...).

Concrètement, tout habitant Des Bons Villers pouvait poser sa candidature **jusqu'au 13 juin 2017**. Par la suite, la composition de la CLDR fera l'objet d'une décision du Conseil communal et d'une validation par le Ministre de la Ruralité.

6. Présentation des projets du Gal du Pays des 4 Bras en lien avec l'agriculture.

Annabel Thise, la coordinatrice du GAL du Pays des 4 Bras, présente la nouvelle dynamique qui se met en place entre Les Bons Villers, Villers-La-Ville et Genappe. Le GAL souhaite développer deux projets en lien avec l'agriculture :

- Cellule porteuse d'initiatives pour la production, la diffusion et la promotion des produits locaux
- Centre de formation aux métiers du terroir

Pour la concrétisation de ces 2 fiches projets, le GAL engagera des chargés de missions qui travailleront avec les acteurs locaux (agriculteurs, producteurs...).

Pour la Fondation Rurale de Wallonie,
Martine Gilles & Dimitri Phukan